

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2020 - Délibération n° 2020/02/34

**Objet : ACQUISITION REMORQUE PORTE-CAISSONS DE DECHETERIE ET ACCESSOIRES POUR POLYBENNE –
ATTRIBUTION DU MARCHE N°2020-05**

L’an deux mille vingt, le 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s’est réuni en session ordinaire à l’Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 février 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – TRUNDE - BUSSIERE – LUMY – ROYERE – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – GAUDY – TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT –SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – CHAUSSADE – RABETEAU et GAILLARD ; Mmes SPRINGER – JOUANNETAUD – CAPS– COLON – LAGRAVE – DEFEMME et PATAUD.

Pouvoirs :

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. Mme. CAPS donne pouvoir à M. CHAPUT.
4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
5. M. GAILLARD donne pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU.
Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON
Mme POITOU remplace M. TOUZET.
M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	37	42			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42	-				

Considérant d'une part l'augmentation du nombre de colonnes à collecter (P.A.V.) du territoire de la régie pour faire face aux besoins, entraînant de fait des rotations à réaliser,

Considérant d'autre part la mise en place obligatoire de l'extension des consignes de tri des emballages sur l'ensemble de la régie à compter du 1^{er} juillet 2020, entraînant de fait l'agrandissement de certains P.A.V. voire la création de nouveaux,

le Président souligne que l'acquisition d'un nouveau matériel de type remorque porte-caissons 2 essieux s'avère urgente.

Le Président rappelle que cette dépense avait été programmée au Budget Primitif annexe CTDMA 2019, mais non réalisée. C'est pourquoi une nouvelle inscription des crédits nécessaires est réalisée sur le budget primitif 2020.

Dans un souci de sécurité juridique, de simplification de la commande publique et d'optimisation des coûts, le Président précise que le recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (U.G.A.P.) a été envisagé. Cet établissement dispose, parmi ses références, d'une large gamme de matériels roulants répondant aux besoins de la collectivité en matière d'équipement de véhicule de collecte des déchets ménagers issus du tri.

Afin d'obtenir une proposition commerciale de l'U.G.A.P. et de formaliser le marché n°2020-05, les caractéristiques techniques ont été recensées :

- Fourniture d'une remorque à piste universelle, à chargement avant et arrière ;
- Verrouillage des caissons actionné par vérin hydraulique ;
- Feux à led, coffre, extincteur, cales de roues ;
- Crochet d'attelage + pose sur site ;
- Frais de livraison.

La meilleure offre tarifaire, proposée par la société LOUALT REMORQUES (89), s'élève au total à 29 714,34 € HT, soit 35 657,21 € TTC ; le financement s'effectuera par fonds propres (Communauté de communes – 100 %). Considérant les délais de fabrication et de livraison fixés à 6 mois à compter de la date de signature de l'offre, le Président souligne le caractère urgent de valider la commande afin de ne pas causer de rupture dans la continuité du service au public.

Sur ces bases tarifaires et après vérification de la conformité de l'offre technique, le Président propose au Conseil Communautaire de retenir l'offre de la société LOUALT REMORQUES.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- **approuve** le plan de financement de l'ensemble de l'équipement et accessoires,
- **attribue** le marché n°2020-05 à la société LOUALT REMORQUES proposée par l'U.G.A.P. dans le respect des règles de la commande pour un montant global de dépenses de 29 714,34 € HT ;
- **autorise** le Président à notifier le marché et à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP annexe CTDMA 2020.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

